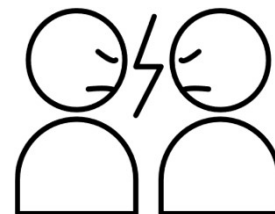


La Direction a souhaité rouvrir les négociations de cet accord signé en 2022, prévu d'une durée déterminée d'un an reconductible par tacite reconduction.

A L'ISSUE DE LA DERNIERE REUNION ET APRES AVIS DE SES ADHERENTS LA CFE CGC REFUSE DE SIGNER !

Pourquoi avons-nous refusé de signer ce nouvel accord :

- Décision de la direction de le renégocier, pas la nôtre !
- Réunions faites dans l'urgence,
- Accord mis à la signature trop rapidement,
- Nos revendications n'ont pas toutes été retenues.



Nous sommes la seule Organisation Syndicale à avoir demandé à la direction une nouvelle réunion dite « réunion de la dernière chance » en présence des autres organisations syndicales. En effet, pour pouvoir apposer notre signature il était primordial de rouvrir une négociation et répondre à nos demandes refusées jusque là, à savoir :

- Ouvrir cette part variable à un plus grand nombre de bénéficiaires : les Chefs de Cuisine et les Chefs de Production (1000 salariés en plus). L'objectif étant de récompenser à la fois leur travail mais également de créer une synergie entre le chef de cuisine et son responsable de site, et de se démarquer de la concurrence en vue des recrutements externes sur ces postes en pénurie.

LA DIRECTION A ACCEPTE UNE NOUVELLE REUNION LE 31/10/2023 A L'ISSUE LA CFE CGC ACCEPTE DE SIGNER !

Ce que nous avons demandé et réussi à obtenir :

- Une part variable de ???? pour les chefs de cuisine et chefs de production de statut Agent de Maîtrise sous condition que leur responsable d'établissement fasse leur budget,
- Une part variable au semestre plutôt qu'au trimestre,
- Un système de rattrapage, si à l'issue du 2ème semestre le budget de l'année est fait, paiement intégral du semestre 1 (mais suppression du rattrapage secteur qui a concerné 90 salariés sur 1500 éligibles),
- L'envoi d'une note de cadrage pour que les responsables de sites sachent où trouver leur budget dans MATRIX,
- Gaspillage Alimentaire : que cette donnée « gaspillage » soit remplie à 100% dans Oscar avant la fin du semestre (au lieu de saisie journalière proposée par la direction) car quid en cas d'absence du responsable de site.
- Une réunion de travail « Oscar » sur le mode de calcul et son utilisation car nous ne sommes pas d'accord sur les objectifs inadaptés à la réalité du terrain.

**La Direction ayant accepté nos propositions
La CFE CGC A DECIDE DE SIGNER CE NOUVEL ACCORD**



Comptez sur notre ténacité pour défendre les intérêts de l'encadrement !